

N° 5

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADASÉANCE DU MARDI 1^{er} FÉVRIER 1949

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur le bureau le premier rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes, présentées le 31 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De la Société de caisse de retraite, de la Banque de Montréal, demandant l'adoption d'une loi modifiant la loi la constituant en corporation.—M. *Rinfret*.

De la société dite *Chartered Trust and Executor Company*, demandant l'adoption d'une loi modifiant la loi la constituant en corporation.—M. *Jackman*.

De la société dite *Globe Printing Company*, demandant l'adoption d'une loi modifiant la loi la constituant en corporation.—M. *Graydon*.

De J. Gordon Hutchison, de Westmount, P.Q., et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation la société dite *Canadian Home Assurance Company*.—M. *Richard* (Ottawa-Est)

De son siège en Chambre, M. Drew demande la permission de proposer l'ajournement de la Chambre, conformément à l'article 31 du Règlement, afin de discuter une affaire déterminée dont l'urgence et la gravité sollicitent l'attention publique, et en fait connaître l'objet:

"La déclaration faite par l'adjoint parlementaire au premier ministre et ainsi rapportée dans la presse:

"La guerre avec la Russie peut résulter de la signature du Pacte de l'Atlantique-Nord,"...

"M. Harris, adjoint parlementaire au Premier ministre St-Laurent, a entrevu l'éventualité d'une guerre dans à peu près trois mois lors de la signature du pacte. "Si les Russes reconnaissent qu'ils doivent entreprendre la guerre, elle surviendra à ce moment", a-t-il dit;"

et l'obligation, pour le gouvernement, de communiquer immédiatement à la Chambre tous les faits et circonstances appuyant cette déclaration."